



Commune de
Val-de-Ruz

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2020-2022

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 379449

Date : 28.11.2018



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Hypothèses et éléments retenus	4
2.1.	Réformes et programme d'assainissement au niveau cantonal	4
2.2.	Priorités du Conseil communal	5
2.3.	Évolution des effectifs.....	5
2.4.	Volume des investissements	6
2.5.	Hypothèses de calcul.....	7
2.6.	Recettes fiscales	7
3.	Compte de résultats.....	7
4.	Compte des investissements	8
5.	Besoins en financement, évolution de la dette	10
6.	Conclusion.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1 :	EPT par unité administrative et évolution 2019-2022	6
Tableau 2 :	Évolution du compte de résultat 2019-2022, en CHF	8
Tableau 3 :	Investissements en valeur nette par projets (en rouge les crédits déjà votés)	9

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
CCS	<i>Centre de collecte surveillés</i>	PGEE	<i>Plan général d'évacuation des eaux</i>
CGF	<i>Commission de gestion et des finances</i>	PFT	<i>Plan financier et des tâches</i>
EPT	<i>Equivalent plein temps</i>	SAF	<i>Syndicat des améliorations foncières</i>
PAL	<i>Plan d'aménagement local</i>	UA	<i>Unité administrative</i>



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Conformément aux règles législatives, le Conseil communal vous soumet pour approbation le plan financier et des tâches (PFT) 2020-2022 au travers du présent document. Il fait l'objet d'un rapport spécifique cette année encore, mais pourrait bien être intégré les années suivantes dans celui du budget annuel, tant les éléments composant ce dernier sont similaires.

Le rôle du PFT doit être de prévoir les évolutions structurelles et financières dans les trois années à venir pour le moins. N'étant pas un plan de législature, il ne tient pas compte des événements futurs non validés à ce jour. Ainsi, il ne fait que transposer les besoins dans un système en place.

Par contre, il est évident que les dispositions juridiques sont dans une mouvance importante ces dernières années et le seront également en 2019 et 2020. Il faut reconnaître que cela ne permet qu'une vision partielle à terme. Il est bientôt temps que les règles cantonales, voire fédérales, se stabilisent et arrêtent de péjorer la situation financière des communes. Celle de Val-de-Ruz en premier !

Ainsi, la situation comptable de notre administration peut être qualifiée de stable dans le temps, le déficit budgétaire 2019 restant approximativement au même niveau pour les prochaines années. Cependant, le Conseil communal ne peut se contenter d'un déficit de plus de CHF 5 millions, tout en rappelant les efforts conséquents déjà mis en place pour 2019.

*Des points devant être encore soumis au Grand Conseil, notre Autorité retient l'importante réforme de la péréquation intercommunale en cours de traitement au Conseil d'État au moment de la rédaction de ce rapport. La situation financière de notre Commune devrait être modifiée de manière sensible dans ce cadre, avec une amélioration annoncée de près de CHF 4,2 millions par an. **À nouveau, le Conseil communal clame haut et fort que Val-de-Ruz n'est pas la grande gagnante de cette nouvelle mouture de la péréquation, et rappelle que la Commune a payé, et le fera encore en 2019, quelque CHF 3,5 millions sans aucune raison.***

Le constat reste clair et limpide, le compte d'exploitation ne pourra réellement s'équilibrer qu'avec une conjonction d'éléments favorables. Pour rappel, le Conseil communal a sollicité une modification du coefficient fiscal pour 2018 sans succès auprès de la population, il en a pris acte. Les démarches d'économie entreprises et discutées avec la CGF n'ont pas toutes été mises en application par notre Autorité. En effet, après de retentissantes baisses de prestations pour plusieurs centaines de milliers de francs, toute mesure supplémentaire se ressentirait encore plus fortement. L'Exécutif préconise, à ce stade, d'attendre les décisions de l'État sur les dossiers d'importance actuellement en cours. De plus, si la prévision de quelque CHF 5,5 millions de déficit en 2020 est mise en relation avec la suppression de l'actuelle péréquation intercommunale, le déficit avoisinerait CHF 1,3 million, ce qui changerait le raisonnement sur les dispositions à prendre. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'estimer les effets pour Val-de-Ruz des autres chantiers au niveau cantonal.



Le Conseil communal espère que cette stratégie sera soutenue par votre Autorité et par la population vaudruzienne.

2. Hypothèses et éléments retenus

Les prévisions à moyen terme, et même actuellement à court terme, sont toujours entourées d'incertitudes. Celles-ci doivent néanmoins permettre aux Autorités de prendre ou garder un cap, de fixer des priorités et aux unités administratives de mieux planifier leurs charges et leurs recettes. Le PFT qui vous est proposé inclut les éléments connus à ce jour dans le cadre des prestations en vigueur en 2019.

2.1. Réformes et programme d'assainissement au niveau cantonal

Les problématiques déjà évoquées dans les messages du Conseil communal restent d'actualité. Nous en énumérons brièvement un certain nombre ci-après :

- a) le dossier de la péréquation intercommunale doit évoluer. Le Conseil d'État validera son rapport final en novembre 2018 avec l'ambition d'une adoption formelle par le Grand Conseil en février-mars 2019. D'autres détails vous ont été fournis dans le cadre du budget 2019, nous n'y revenons pas en détail. Cependant, la consultation préalable du Conseil d'État a rencontré de nombreux soutiens. Ainsi, nous sommes satisfaits de la méthodologie retenue par le Conseil d'État dans son rapport final et escomptons fortement que le Grand Conseil la fasse sienne, avec, comme corollaire, quelque CHF 4,2 millions de moins à payer ;
- b) le paquet fiscal 2017 de la Confédération demande une modification des règles fiscales cantonales afin de maintenir une compétitivité de notre région. Le Conseil d'État a procédé à une consultation sur son projet de modification de lois. Au retour des prises de position, certaines adaptations ont été prévues par l'Exécutif cantonal. Un vote du Grand Conseil devrait avoir lieu durant le premier semestre 2019. Le paquet proposé par le Conseil d'État touche de nombreuses situations fiscales, tant au niveau des personnes morales que des personnes physiques. Sans plus d'informations pertinentes, le Conseil communal estime le risque de pertes fiscales à plus de CHF 1 million par an. Notons encore que le Canton pourrait autoriser les communes à mettre en place de nouvelles taxes communales accroissant ainsi nos revenus, avec, comme corollaire, un prélèvement supplémentaire auprès des citoyens ou des entreprises ;
- c) l'assainissement des finances cantonales reste une préoccupation des communes. Cependant, dans l'attente des validations du paquet fiscal 2017 évoqué ci-dessus, le Conseil d'État renoncerait à un transfert supplémentaire de points d'impôts des communes à l'État. Il s'agit là d'une exigence minimale des communes pour le soutien au point précédent ;
- d) la modification de la loi sur les routes et les voies publiques, plutôt la nouvelle loi spécifique, transférerait plusieurs tronçons cantonaux à la charge des communes. Ainsi, certaines voies de communication entre les villages seraient nouvellement propriété de notre Commune (plus de 10 kilomètres pour Val-de-Ruz) de même que les tronçons cantonaux en partie urbaine (à nouveau plusieurs kilomètres pour Val-de-Ruz). Dans ce cas, les incidences sur le personnel communal seraient inévitables. Les communes se sont opposées à un tel transfert sans une compensation adéquate et correcte du financement cantonal. Il s'agit là de la principale pierre d'achoppement, mais pas l'unique. Nous ignorons, à ce stade, quand le Conseil d'État reprendra le traitement de ce dossier.



2.2. Priorités du Conseil communal

Les enjeux actuels mentionnés ci-devant obligent toujours le Conseil communal à adopter une position d'attente. Le PFT qui vous est présenté correspond donc aux prestations actuelles sans modification importante.

Ainsi, le Conseil communal se concentre sur la consolidation des tâches déjà en cours dans le fonctionnement actuel. Cependant, plusieurs éléments centraux restent notre priorité dans les années à venir, conformément à notre plan de législature :

- a) réaliser le premier PAL. Le début des travaux est prévu en 2019 avec l'ambition d'une mise en application effective dans les trois à cinq ans ;
- b) développer deux des trois parcs éoliens situés sur notre territoire. Le Conseil communal souhaite vivement que les démarches effectuées soient ponctuées par une réelle mise en fonction des premières éoliennes en 2020-2021 ;
- c) adapter les structures administratives et logistiques à l'évolution démographique importante de notre Commune ainsi qu'à l'âge des structures ;
- d) maintenir les prestations 2019 à la population ;
- e) mettre en place la nouvelle zone d'activités économiques du Chillou.

Ces cinq volets se traduiront par des investissements conséquents, quelquefois autoporteurs.

2.3. Évolution des effectifs

Ce chapitre définit les besoins en collaborateurs pour la bonne marche des affaires de la Commune. Il a pour but de déterminer la masse financière à présenter dans le PFT 2020-2022, mais également de démontrer les enjeux à futur relatifs au volume d'équivalents plein temps (EPT). Comme indiqué précédemment, la situation actuelle de la conjoncture, des relations avec l'État et des finances de notre Commune ne permet pas une prévision claire. Nous nous basons donc sur les éléments en cours à ce jour, soit les effectifs déjà engagés par contrat. Nous nous contentons de mentionner des besoins supplémentaires en matière de structures parascolaires afin d'obtenir le taux légal défini par la loi cantonale, avec intégration du besoin financier y relatif dans la planification pluriannuelle, ainsi qu'en matière d'assainissement des eaux (domaine autoporteur n'influant pas l'impôt).



Le tableau ci-dessous vous précise les besoins par UA sur les années du PFT :

UA / EPT	B2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
Conseil communal	5.00	5.00	5.00	5.00
Aménagement du territoire, urbanisme et transports	2.50	2.50	2.50	2.50
Comptabilité générale et finances	4.80	4.80	4.80	4.80
Chancellerie	3.50	3.50	3.50	3.50
Contrôle des habitants et état civil	3.40	3.40	3.40	3.40
Eaux et environnement	5.10	6.10	6.10	6.10
Ecoles	10.15	10.55	10.55	10.55
Energie	0.30	0.30	0.30	0.30
Gérance du patrimoine	25.30	25.30	25.30	25.30
Prévoyance sociale	7.20	7.20	7.20	7.20
Ressources humaines	2.60	2.60	2.60	2.60
Sécurité	5.50	5.50	5.50	5.50
Sports, loisirs, culture, jeunesse	6.40	6.40	6.40	6.40
Structures d'accueil pré-parascolaires	16.50	16.75	17.25	17.25
Travaux publics et forêts	28.50	28.50	28.50	28.50
Total	126.75	128.40	128.90	128.90

Tableau 1 : EPT par unité administrative et évolution 2019-2022

Nous précisons que les chiffres ci-dessus n'intègrent pas les apprentis, ceux-ci n'étant par essence pas des forces de travail en tant que telles.

Les évolutions prévisibles sont les suivantes :

- eaux et environnement : augmentation d'un EPT pour l'assainissement conformément au PGEE ;
- écoles : augmentation du taux d'activité du personnel socio-éducatif de 20% afin de supprimer les heures supplémentaires récurrentes ;
- structures d'accueil pré-parascolaires : adaptation des effectifs sur la base de l'évolution des taux d'occupation de nos structures, en augmentation année après année.

2.4. Volume des investissements

Ainsi que le démontre la planification détaillée des investissements qui vous est fournie au chapitre 4 de ce rapport, les besoins 2020-2022 ont été ramenés au strict minimum. Le degré d'autofinancement de 80% devrait ainsi pouvoir être atteint, cela même si un déficit budgétaire est prévisible à hauteur d'environ CHF 1 million. Par ailleurs, les investissements qui sont jugés « à rendement ultérieur » peuvent être considérés hors frein à l'endettement et ne sont pas forcément listés dans le tableau spécifique. Nous pensons particulièrement aux projets éoliens ou au centre forestier communal.

Les projets présentés sont considérés comme une première vision préparatoire du budget 2020 et donnent la liste des besoins nécessaires à ce jour. Il est évident qu'à ce stade des sommes seront déplacées dans les années ou adaptées quant à leur montant brut ou net.



2.5. Hypothèses de calcul

Le PFT est en outre basé sur les hypothèses de calcul suivantes :

- a) EPT sur la base des éléments fournis au point 2.3 ;
- b) aucun renchérissement salarial n'est prévu sur le début de la période. Par ailleurs, aucune augmentation générale des salaires n'est prévue à ce stade, ce point devant cependant être étudié en fonction de l'évolution financière de la Commune ;
- c) augmentation des biens, services et marchandises selon les besoins des diverses unités administratives (UA) à mettre en relation avec la baisse importante de ce chapitre au budget 2018, baisse qui ne peut pas être récurrente au niveau des dépenses de notre collectivité ;
- d) augmentation annuelle des charges d'aide sociale selon la planification cantonale, après une amélioration de la situation en 2019 ;
- e) calcul des amortissements sur la base d'un taux moyen de 5% des investissements planifiés ;
- f) vu la stabilité des taux d'intérêt et des indicateurs actuels, les charges et revenus financiers ont été estimés comme constants pour les anciens emprunts. L'adaptation du volume d'emprunts sur la base du plan de financement prévisible 2020-2022 a été calculée au taux moyen de 1,5%.

2.6. Recettes fiscales

Le Conseil communal a privilégié une estimation réaliste des recettes fiscales pour les années 2020 à 2022, tenant compte des éléments à sa connaissance au 31 octobre 2018 en matière de masse fiscale imposable et de taux fiscal. Il a admis la prise en compte de l'évolution de notre population à hauteur de 1% par an avec un effet similaire sur la fiscalité des personnes physiques. Quant aux personnes morales, la reprise économique qui semble se faire sentir au niveau cantonal en cette fin d'année 2018 nous permet d'entrevoir une amélioration, que nous évaluons à quelque CHF 300'000 par an. Il faut savoir qu'un décalage d'une à plusieurs années se présente entre l'encaissement fiscal et la reprise des affaires commerciales, notamment pour la structure d'entreprises du Val-de-Ruz, soit des sous-traitants. En effet, les éventuelles pertes comptables, même cumulées sur plusieurs années, sont déductibles des bénéfices renouvelés. Par ailleurs, les sous-traitants des grands groupes ne déclarent que peu de bénéfice à ce niveau de hiérarchie.

3. Compte de résultats

Sur la base des hypothèses retenues, donc sans report supplémentaire de charges de l'État ni transfert de points d'impôt ni modifications légales, le résultat opérationnel reste déficitaire de manière durable, soit à hauteur de CHF 5,5 millions en 2020 et 2021 puis de CHF 5 millions en 2022 (cf. tableau 2). La couverture de ces sommes doit encore trouver une solution au travers d'économies éventuelles, de la dissolution de la réserve conjoncturelle, mais surtout de la modification de la péréquation intercommunale (péréquation des charges, suppression de l'indice de charges fiscales et traitement des domaines spécifiques, dont l'école et les structures pré-parascolaires).



En tenant compte des hypothèses et du prélèvement prévu de CHF 3 millions à la réserve conjoncturelle en 2019, le compte de résultats se présenterait de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTATS A 3 NIVEAUX	B2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
CHARGES D'EXPLOITATION	84'987'174.00	85'910'772.00	86'273'952.00	86'240'962.00
30 Charges de personnel	37'051'200.00	36'912'550.00	36'862'550.00	36'832'550.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'245'753.00	18'558'495.00	18'537'035.00	18'644'635.00
33 Amortissement du patrimoine administratif	8'041'920.00	8'160'910.00	8'303'350.00	8'006'360.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	843'060.00	1'010'792.00	1'010'792.00	1'010'792.00
36 Charges de transfert	16'240'041.00	16'702'825.00	16'995'025.00	17'181'425.00
37 Subventions à redistribuer	637'000.00	637'000.00	637'000.00	637'000.00
39 Imputations internes	3'928'200.00	3'928'200.00	3'928'200.00	3'928'200.00
REVENUS D'EXPLOITATION	(75'728'340.00)	(76'146'920.00)	(76'562'870.00)	(77'013'870.00)
40 Revenus fiscaux	(42'480'000.00)	(43'000'000.00)	(43'500'000.00)	(44'000'000.00)
42 Taxes	(13'988'440.00)	(13'952'540.00)	(13'957'690.00)	(13'962'790.00)
43 Revenus divers	(142'000.00)	(142'800.00)	(143'600.00)	(144'500.00)
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	(296'840.00)	(496'840.00)	(496'840.00)	(496'840.00)
46 Revenus de transfert	(14'255'860.00)	(13'989'540.00)	(13'899'540.00)	(13'844'540.00)
47 Subventions à redistribuer	(637'000.00)	(637'000.00)	(637'000.00)	(637'000.00)
49 Imputations internes	(3'928'200.00)	(3'928'200.00)	(3'928'200.00)	(3'928'200.00)
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	9'258'834.00	9'763'852.00	9'711'082.00	9'227'092.00
34 Charge financière	2'477'177.00	2'463'850.00	2'485'650.00	2'508'150.00
44 Revenus financiers	(4'775'825.00)	(4'812'300.00)	(4'849'100.00)	(4'886'200.00)
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	(2'298'648.00)	(2'348'450.00)	(2'363'450.00)	(2'378'050.00)
RESULTAT OPERATIONNEL	6'960'186.00	7'415'402.00	7'347'632.00	6'849'042.00
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires de concessions	(4'897'270.00)	(1'897'270.00)	(1'897'270.00)	(1'897'270.00)
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	(4'897'270.00)	(1'897'270.00)	(1'897'270.00)	(1'897'270.00)
TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	2'062'916.00	5'518'132.00	5'450'362.00	4'951'772.00

Tableau 2 : Évolution du compte de résultat 2019-2022, en CHF

4. Compte des investissements

Conformément à la raison d'être du PFT, le Conseil communal s'est chargé de définir les projets d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune durant la période sous référence.

Cette planification démontre les importants besoins en termes de structures et d'entretien du patrimoine communal. Cette répartition dans le temps a été adaptée afin de maintenir les objectifs annuels en matière financière de la période sous revue. Par ailleurs, le déficit annoncé pour le compte d'exploitation a été pris en compte pour une valeur de quelque CHF 1 million dans le calcul de la potentialité d'investissements.

Le Conseil communal a cependant fait le choix de ne pas y inclure, à ce stade, les investissements qui peuvent être considérés comme autoporteurs et qui ne possèdent pas d'échéancier clair pour des raisons de procédure, soit notamment :

- la participation au capital-actions d'un parc éolien ;



- la mise en place de la nouvelle zone d'activité économique du Chillou. Les études et les investissements ne sont pas déterminés à ce stade. Seul l'engagement de l'État à sa participation à ce projet le sera d'ici quelques mois par un rapport au Grand Conseil.

Les projets prévus sont les suivants :

Projets	PFT 2020 net	PFT 2021 ne	PFT 2022 ne
Cernier, La Fontenelle, rénovation aula (scène, sono, salle)	200'000	0	0
Cernier, Halle de gymnastique	0	0	50'000
Hauts-Geneveys, Collège, remise en état de la salle des pas perdus	110'000	0	0
Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif réfection anneau athlétisme	280'000	0	0
Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif rempl. fenêtres, clim., ventilation	350'000	0	0
Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif déplacement terrain basket	220'000	0	0
Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif système chloration piscine	0	20'000	0
Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif remplacement fonds salle	0	0	50'000
Geneveys-sur-Coffrane, collège, assainissement	0	1'500'000	3'000'000
Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts, PGEE-Routes	26'000	0	0
Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts, PGEE-Eau potable	0	28'000	0
Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts, PGEE-Assainissement	0	560'000	530'000
Chézard-Saint-Martin, Traversée, Assainissement	67'400	0	0
Chézard-Saint-Martin, Traversée, Eau potable	433'300	0	0
Chézard-Saint-Martin, Traversée, Eclairage public	32'550	0	0
Chézard-Saint-Martin, Traversée, Routes	538'250	0	0
Revision plan du d'aménagement local PAL - Etude	400'000	400'000	50'000
Fenin-Vilars-Saules, SAF, Contribution communale	36'216	0	0
Savagnier, Subvention à SAF	18'000	18'000	0
Savagnier, Améliorations foncières, part propriétaire	12'000	12'000	0
Route de la Joux-du-Plâne	0	0	800'000
Acquisition programme de gestion des commandes Abacus	0	50'000	0
Mise en place des deux CCS	0	0	850'000
Chézard-Saint-Martin, rue du Puits, Entretien lourd, crédit-cadre 2016-2020	21'600	0	0
Cernier, Rue des Monts, Entretien lourd, crédit-cadre 2016-2020	175'500	1'100'000	0
Acquisition programme comptabilité analytique Abacus	60'000	0	0
Entretien lourd routes - crédit-cadre 2016-2020	43'625	0	0
Entretien lourd chauffages - crédit-cadre 2016-2019	100'000	125'000	125'000
Rénovation appartements locatifs - crédit-cadre 2017-2020ss	350'000	375'000	375'000
Isolation périphérique patrimoine - crédit-cadre 2017-2020	575'000	550'000	525'000
Installation de moloks	25'000	25'000	25'000
Installation de panneaux photovoltaïques - crédit-cadre 2017	100'000	100'000	0
Entretien lourd réseau EP - crédit-cadre 2018ss	1'044'000	980'000	980'000
Entretien lourd réseau EU - crédit-cadre 2018ss	590'000	550'000	350'000
Remplacement véhicules - crédit-cadre 2020-2024	300'000	300'000	300'000
Entretien lourd des routes - crédit-cadre 2021-2024	0	250'000	250'000
Chézard-Saint-Martin, plan de quartier Derrière-L'Eglise	500'000	0	0
Cernier, Immeuble Cernier Centre agrandissement surfaces locaux	521'000	0	0
Fenin-Vilars-Saules, ancienne halle de gym, mise aux normes de sécurité	0	0	50'000
Coffrane Rénovation fond salle polyvalente	0	25'000	0
Total général	7'129'441	6'968'000	8'310'000

Tableau 3 : Investissements en valeur nette par projets (en rouge les crédits déjà votés)



5. Besoins en financement, évolution de la dette

Sur la base des résultats du compte d'exploitation du PFT et du volume des investissements, le degré d'autofinancement de 80% ne pourrait être tenu qu'avec la mise en application de la nouvelle mouture de péréquation intercommunale. De plus, les prélèvements aux réserves, les déficits d'exploitation ainsi que le 20% des investissements consentis augmentent l'endettement de la Commune. Ainsi, sur la base de cette prévision et en moyenne annuelle, les besoins en financements externes augmenteront entre CHF 6 et 8 millions sans adaptation de la péréquation, entre CHF 2 et 4 millions dans l'autre cas.

6. Conclusion

Même si la situation présentée n'est pas favorable, le Conseil communal y décèle une potentielle amélioration dans les prochaines années. Cela nécessite une reprise de la conjoncture, une adaptation de la péréquation ainsi que l'abandon des divers reports financiers initialement prévus par l'État. Avec l'aide des contributions fiscales des personnes morales, il est démontré ainsi que le financement de notre Commune est difficile, mais réaliste à moyen terme.

Par essence, un PFT ne peut prendre en compte que les éléments connus au moment de sa rédaction. Même s'il est appelé à évoluer, le PFT 2020-2022 fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos Autorités et notre administration.

Dès lors, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 novembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
C. Cuanillon P. Godat